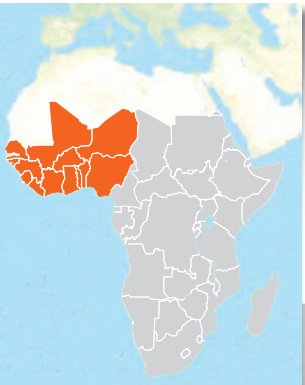


AFRIQUE DE L'OUEST



UNHCR

2014 - 2015
APPEL GLOBAL

- Bénin
- Burkina Faso
- Cap-Vert
- Côte d'Ivoire
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Libéria
- Mali
- Niger
- Nigéria
- Sénégal
- Sierra Leone
- Togo



Des Touaregs qui ont fui la violence au Mali montent leur tente au camp de réfugiés de Mentanao, au Burkina Faso (juin 2012)

HCR / J. BJÖRGVINSSON





Environnement opérationnel

Les opérations du HCR en Afrique de l'Ouest ont été caractérisées par l'évolution de la situation au Mali, notamment par ses effets sur les déplacements de population internes et externes (en direction du Burkina Faso, du Niger et de la Mauritanie), ainsi que par la poursuite de l'opération de rapatriement librement consenti des réfugiés ivoiriens et l'application de la « clause de cessation » aux réfugiés libériens et rwandais. Les développements militaires et politiques récemment observés au Mali auront un impact sur les hypothèses initiales qui ont servi de point de départ aux plans de l'Organisation pour 2014.

L'insécurité qui règne dans cette partie de l'Afrique a eu des répercussions sur les opérations humanitaires. La plupart des pays de la sous-région sont touchés ou menacés par les activités de groupes rebelles, dont des affaires d'enlèvement dans la région du Sahel et des attentats au Nigeria et au Niger. Les menaces sécuritaires aggravent encore les difficultés auxquelles les populations du Sahel sont confrontées, notamment la pauvreté généralisée,

l'insécurité alimentaire, le manque d'accès aux services essentiels, l'insuffisance des infrastructures éducatives et sociales, la forte croissance démographique, la faiblesse de la conjoncture économique et la porosité des frontières.

Le Mali est demeuré au centre de la crise humanitaire qui a frappé plus de 350 000 déplacés internes et de 175 000 réfugiés ayant trouvé asile dans des pays voisins au cours des trois dernières années. Du fait du déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la mi-2013, les conditions de sécurité s'améliorent lentement et un plus grand nombre d'organisations humanitaires sont aujourd'hui en mesure d'envoyer du personnel et de monter des opérations dans le nord du Mali. Bien que les élections présidentielles aient donné des raisons d'espérer à la nation, la situation demeure fragile. Un processus de réconciliation nationale, de dialogue et de réunification a été mis en place pour assurer une participation nationale et encourager le

retour durable des déplacés internes et des réfugiés.

Le Nigeria fait actuellement face à de graves problèmes de sécurité, dus aux activités d'extrémistes religieux dans le nord du pays. Les violences en cours ont eu des répercussions sur les pays voisins, en particulier le Niger et le Cameroun, où plus de 10 000 réfugiés nigériens ont cherché asile à ce jour.

La région du Sahel est depuis longtemps sujette à des phénomènes cycliques de sécheresse et d'insécurité alimentaire, qui ont touché quelque 17 millions de personnes ces dernières années. Ceci n'a pas manqué d'avoir des conséquences sur les opérations du HCR auprès de réfugiés, en particulier au Niger et au Burkina Faso, deux pays en proie à des problèmes de malnutrition persistants. Les pays de la région, en partenariat avec les Équipes des Nations Unies présentes sur leurs territoires, s'efforcent d'accroître la résistance de leurs populations à ces sécheresses cycliques.

Stratégies

- En 2014, la priorité du HCR en Afrique de l'Ouest consistera à renforcer la capacité des autorités nationales à gérer les questions d'asile, ainsi qu'à trouver et à mettre en œuvre des solutions durables pour les réfugiés. Dans les contextes où l'intégration sur place est la solution la plus appropriée, le HCR mettra l'accent sur les documents d'identité et facilitera l'accès des réfugiés aux services nationaux. La création de moyens de subsistance durables pour les personnes relevant de la compétence de l'Organisation et la consolidation des partenariats seront tout aussi importantes. Les enseignements positifs tirés du programme d'intégration sur place actuellement mis en œuvre au Bénin seront appliqués à d'autres situations prolongées.
- La réinstallation, qui reste la seule solution durable pour un nombre non négligeable de réfugiés, figurera de ce fait au premier rang des priorités du HCR dans la sous-région. Le bureau régional du HCR à Dakar a aidé les pays de réinstallation à identifier les candidats et à traiter les dossiers, et continuera de le faire tout au long de l'année 2014. Les efforts visant à doter les autorités nationales de moyens pour gérer les questions d'asile et à permettre ainsi au HCR de réduire sa présence dans la région se poursuivront également.
- Les pratiques traditionnelles néfastes, dont les mutilations génitales féminines, les mutilations sexuelles, les mariages forcés et les mariages précoces, posent de graves problèmes au sein des diverses communautés réfugiées dans la sous-région. En 2014, l'accès à l'information, le soutien psychosocial, l'assistance juridique et les mécanismes d'orientation seront autant d'éléments clés de l'action de prévention de la violence sexuelle et sexiste (VSS) menée par le HCR. Des ateliers consacrés à la mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation dans ce domaine seront organisés dans les pays de la sous-région. Le Haut Commissariat assurera la continuité de ses programmes et de sa surveillance en matière de VSS grâce à l'élaboration d'un cadre pluriannuel portant notamment sur le renforcement des capacités et la gestion des connaissances.
- Le problème fondamental auquel les réfugiés urbains sont confrontés est le manque d'emplois et de moyens de subsistance. En 2014, le HCR renforcera la mise en œuvre de sa politique sur les réfugiés urbains pour encourager l'autosuffisance et offrira une assistance relative à la santé, à la formation professionnelle, à l'éducation et à l'accompagnement des personnes qui relèvent de sa compétence et qui ont des besoins particuliers, notamment celles qui vivent avec le VIH et le sida. Les efforts destinés à identifier les réfugiés urbains pour lesquels la réinstallation est la seule solution durable possible seront prioritaires.
- En raison de l'entrée en vigueur de la clause de cessation pour les réfugiés libériens à la mi-2012, les bureaux du HCR dans la région se concentreront en 2014 sur la gestion des demandes d'exemption et la mise en œuvre de programmes d'intégration sur place et de rapatriement librement consenti. Plus de 29 000 réfugiés libériens, provenant principalement du Ghana, de la Gambie et de la Sierra Leone, ont regagné leur pays. Le processus d'exemption est géré par les commissions nationales d'éligibilité des différents pays d'asile. Les autorités libériennes délivrent des passeports à ceux de leurs ressortissants qui souhaitent s'intégrer sur place dans leur pays d'asile. Le traitement des cas d'exemption progresse de manière satisfaisante dans sept pays, les cas les plus nombreux se trouvant en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et en Sierra Leone.
- L'expérience acquise lors du processus de cessation concernant les Libériens a permis au HCR d'adopter une approche similaire pour l'application de la clause de cessation aux réfugiés rwandais. Cette dernière est entrée en vigueur le 30 juin 2013. Cependant, le nombre de réfugiés touchés est plus faible. Seuls 750 Rwandais sont concernés par la cessation de leur statut de réfugié en Afrique de l'Ouest. Les anciens réfugiés rwandais ont en majorité opté pour l'intégration sur place, principalement au Bénin et au Burkina Faso, soit en prenant la nationalité de leur pays d'asile, soit en conservant leur nationalité rwandaise et en obtenant des permis de travail et de résidence. Près de 190 Rwandais réfugiés dans la région ont déposé une demande d'exemption (les plus nombreuses étant soumises au Togo) et leurs requêtes sont actuellement étudiées par les commissions nationales d'éligibilité.
- L'amélioration des conditions de sécurité dans le nord du Mali a permis au HCR d'accroître sa présence dans la région, en particulier dans la ville de Gao. Avec l'aide de ses partenaires d'exécution et de ses partenaires en charge des modules, dans le nord, le HCR a entamé des activités de suivi de la protection, de plaidoyer et de prévention de la violence sexuelle et sexiste, à la fois dans les zones de déplacement interne et dans les zones regagnées par les réfugiés. La formation des acteurs nationaux et des ONG au travail de protection sera intensifiée. En outre, les besoins des déplacés internes concernant les abris, les moyens de subsistance et l'aide matérielle seront pris en charge en collaboration avec d'autres partenaires modulaires.
- Compte tenu de l'évolution récente de la situation politique au Mali, les déplacés internes et les Maliens réfugiés dans des pays limitrophes devraient, de l'avis du HCR, être plus nombreux à rentrer au cours des prochains mois. Les déplacés et réfugiés de retour

auront besoin d'une aide pour subvenir à leurs besoins dans les secteurs de l'eau, de la santé, de l'éducation et des abris. (Il convient de noter que ces besoins n'ont pas été inclus dans le présent Appel global, car une évaluation des besoins liés aux mouvements de retour, aux villages de destination, etc. était attendue à l'époque où le budget du HCR pour l'exercice 2014-2015 a été finalisé.)

- Au Nigéria, le déplacement interne est endémique. Les conflits ethnico-religieux récurrents et les catastrophes naturelles à répétition ont incité des populations à fuir leur région d'origine et à rechercher ailleurs la sécurité. Si les conditions générales de sécurité ne s'améliorent pas, les problèmes de déplacement persisteront vraisemblablement en 2014, tout comme la nécessité d'une intervention humanitaire dans le nord du pays. Du fait de l'insécurité et de l'accès limité aux populations touchées, il est difficile d'évaluer le nombre des déplacés internes et leurs besoins.

Défis

Il a été difficile de trouver des solutions durables pour les populations réfugiées de longue date dans la sous-région. Cela a été le cas pour les Mauritaniens réfugiés au Mali, ainsi que pour un groupe resté au Sénégal. Les possibilités en matière d'intégration sur place et d'autosuffisance sont rares, en particulier dans la région du Sahel. Dans

le même temps, les contextes nationaux, législatifs et politiques des pays d'accueil limitent par des restrictions variables les possibilités d'autosuffisance. Dans certains cas, les réfugiés sont officiellement exclus du marché du travail et se voient refuser l'accès à l'enseignement public.

L'accès à l'emploi est extrêmement difficile à obtenir lorsque les pays d'asile sont aux prises avec un taux de chômage élevé. Le Bénin est un pays ouvert à l'intégration sur place : cependant, les démarches nécessaires pour obtenir des documents légaux sont extrêmement longues. Bien souvent, les réfugiés qui se trouvent dans des situations prolongées ne satisfont pas aux critères requis pour la réinstallation.

L'organisation sociale de certaines populations réfugiées originaires de la région du Sahel est parfois caractérisée par la ségrégation ethnique et la servitude, ce qui engendre des défis de protection considérables en rapport avec l'accès aux services et la participation aux décisions. Afin de relever ces défis, le HCR prendra des mesures pour tenter de remédier aux inégalités entre les groupes de réfugiés. L'Organisation a mis au point des interventions spécifiquement adaptées aux besoins des populations de réfugiés nomades, créant notamment des zones d'accueil où les réfugiés peuvent se déplacer librement et faire paître leur bétail, ce qui n'est pas le cas dans les camps de réfugiés traditionnels.

| Mise en œuvre |

Opérations

Les opérations du HCR au **Burkina Faso**, en **Côte d'Ivoire**, au **Libéria**, au **Mali** et au **Niger** sont décrites dans des chapitres distincts.

Au **Bénin**, la stratégie de désengagement menée avec la participation des autorités mettra un terme à la situation prolongée de quelque 5 000 Togolais réfugiés dans le pays. Le HCR rapatriera quelque 70 réfugiés, principalement originaires de Côte d'Ivoire, en 2013. D'ici à la fin de l'année, 180 autres réfugiés devraient obtenir la nationalité béninoise et une trentaine de réfugiés togolais devraient être intégrés sur place.

La **Gambie** accueille quelque 9 000 réfugiés sénégalais originaires de la Casamance, dont 8 300 vivent

dans des régions rurales. Le HCR fournira des outils agricoles à 1 000 ménages pour leur permettre d'assurer leur subsistance. Il offrira une aide similaire à quelque 220 ménages issus des communautés d'accueil.

En 2014, l'Organisation viendra en aide à quelque 17 500 personnes vivant au **Ghana**, notamment des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les Ivoiriens constituent le groupe de réfugiés le plus important. Le HCR prévoit de rapatrier de leur plein gré quelque 500 Ivoiriens en 2014 et 800 autres en 2015. Selon ses estimations, quelque 230 réfugiés libériens seront exemptés de la clause de cessation. Le Haut Commissariat prévoit de mettre fin à son engagement dans les activités d'appui à l'intégration sur place de quelque 2 000 personnes, dont environ un millier de Togolais, en 2014.

En **Guinée**, l'Organisation continuera d'aider quelque 3 500 Libériens concernés par la clause de cessation. Elle fournira également des services essentiels, tels que l'enseignement et la formation professionnelle, à quelque 6 500 Ivoiriens accueillis au camp de Kouankan II.

En **Guinée-Bissau**, le HCR porte assistance à plus de 6 700 réfugiés sénégalais vivant dans des zones rurales. Les activités entreprises en 2014 viseront à renforcer l'intégration sur place et certains services essentiels dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de l'éducation. Une formation en matière de soins et de prévention des maladies sera dispensée aux réfugiés. Le HCR soutiendra également l'agriculture et la pêche, essentiellement en accordant

des prêts destinés à renforcer l'autosuffisance de la communauté réfugiée.

Au **Nigéria**, le HCR renforcera la capacité des autorités à assurer la détermination du statut de réfugié. Le Haut Commissariat s'est également attelé, en coopération avec le Gouvernement, à l'élaboration d'un cadre législatif national conforme à la Convention de Kampala. Les opérations militaires contre les rebelles continuent de forcer des populations à fuir leur foyer ; les États les plus touchés sont ceux de Borno, Yobe et Adamawa, situés dans le nord-est du pays. Les rebelles ont également pris des civils pour cibles. Comme les organisations nationales et internationales n'ont pu se rendre dans les zones touchées ni entrer en contact avec les déplacés, on ne sait pas précisément quel est le nombre de déplacés internes concernés.

Le **Sénégal** accueille encore quelque 13 700 réfugiés mauritaniens. Le HCR, le Gouvernement mauritanien et le Gouvernement sénégalais achèveront de rapatrier quelque 7 500 Mauritaniens en 2014. En ce

qui concerne la population restante, le HCR facilitera le rapatriement librement consenti, à titre individuel; dans le même temps, les réfugiés qui ne sont pas prêts à rentrer continueront de bénéficier d'une assistance dans les secteurs de la production vivrière, de l'élevage et de la pêche. L'Organisation aidera également les réfugiés à obtenir des cartes de résident et à accéder à des services juridiques.

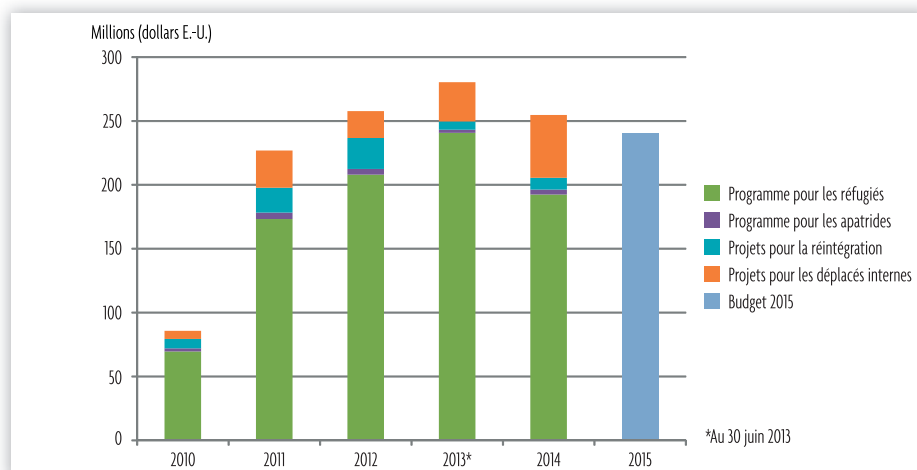
Le **Bureau régional** du HCR au **Sénégal** supervisera et appuiera les opérations en Afrique de l'Ouest au travers d'une coordination et d'une planification stratégique conjointement assurée avec les Équipes des Nations Unies dans les pays, les ONG et les homologues gouvernementaux. Le Bureau régional du HCR mettra également l'accent sur la collaboration avec les institutions onusiennes sœurs présentes d'un bout à l'autre de la région. Les opérations touchées par la situation au Mali, notamment en ce qui concerne les retours au Mali et le processus de réconciliation nationale facilité en coordination avec la MINUSMA, bénéficieront d'un appui particulier.

En **Sierra Leone**, le HCR protégera les 4 100 réfugiés demeurés dans le pays, libériens pour la plupart. Quelque 2 700 d'entre eux sont des Libériens intégrés sur place qui continueront à bénéficier d'activités destinées à renforcer leurs moyens de subsistance. En Sierra Leone, la situation politique et sécuritaire générale devrait rester stable et la croissance économique bénéficier aux Libériens qui ont choisi de s'intégrer sur place.

Le **Togo** offre l'hospitalité à quelque 23 700 réfugiés de diverses nationalités, dont plus de 17 000 Ghanéens. Le pays accueille également quelque 5 600 réfugiés ivoiriens ayant fui les violences post-électorales de 2011. Le HCR rapatriera les réfugiés qui souhaitent rentrer tout en apportant une aide aux populations demeurant dans le pays et ayant besoin de protection internationale. Cependant, les efforts de l'Organisation seront mis au défi par le taux de chômage élevé et la faiblesse de l'économie, dont souffrent plus particulièrement les réfugiés en milieu urbain.

Le HCR aide et protège plus d'un million de personnes relevant de sa compétence dans la sous-région Afrique de l'Ouest. En 2014, ce nombre augmentera probablement, en raison de l'instabilité de la situation sécuritaire. De nouveaux déplacements internes et mouvements transfrontaliers (en provenance du Mali et du Nigéria) ont entraîné une hausse considérable des besoins financiers ces dernières années. Alors que le budget révisé de la sous-région se monte à 280,3 millions de dollars E.-U. en 2013, les besoins financiers pour 2014 ont été chiffrés à 254,7 millions. Cette baisse s'explique principalement par une réduction du nombre des personnes relevant de la compétence du HCR en Côte d'Ivoire et au Libéria, en raison du retour de déplacés internes et de réfugiés ivoiriens depuis 2011, ainsi que du retour escompté d'une dizaine de milliers de réfugiés maliens en provenance du Burkina Faso et du Niger en 2014.

Budgets pour l'Afrique de l'Ouest | 2010–2015



Budgets pour l'Afrique de l'Ouest | dollars E.-U.

| Opération | BUDGET 2013 RÉVISÉ (30 juin 2013) | 2014 | | | | TOTAL | 2015 |
|---------------------------|-----------------------------------|---|--|---|--|--------------------|--------------------|
| | | PILIER 1 Programme pour les réfugiés | PILIER 2 Programme pour les apatrides | PILIER 3 Projets pour la réintégration | PILIER 4 Projets pour les déplacés internes | | |
| Burkina Faso | 32 753 156 | 25 708 635 | 0 | 0 | 0 | 25 708 635 | 21 375 365 |
| Côte d'Ivoire | 27 845 564 | 15 734 062 | 2 711 306 | 8 889 473 | 0 | 27 334 841 | 26 437 761 |
| Ghana | 12 074 330 | 10 905 473 | 0 | 230 000 | 0 | 11 135 473 | 9 009 965 |
| Guinée | 5 426 493 | 4 873 471 | 0 | 0 | 0 | 4 873 471 | 3 750 401 |
| Libéria | 42 509 986 | 35 325 663 | 0 | 0 | 0 | 35 325 663 | 35 284 295 |
| Mali | 32 210 807 | 10 698 434 | 0 | 0 | 49 137 181 | 59 835 614 | 67 736 851 |
| Niger | 52 925 462 | 41 533 971 | 0 | 0 | 0 | 41 533 971 | 33 009 140 |
| Sénégal - Bureau régional | 74 545 326 | 47 620 637 | 1 124 710 | 210 000 | 0 | 48 955 347 | 43 476 362 |
| Total | 280 291 125 | 192 400 346 | 3 836 016 | 9 329 473 | 49 137 181 | 254 703 016 | 240 080 140 |